



**sommet mondial sur
la société de l'information**
Genève 2003 - Tunis 2005



Document WSIS-03/GENEVA/CONTR/1-F

20 octobre 2003

Original: français

Francophonie



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
LA FRANCOPHONIE

Conférence ministérielle de la Francophonie sur la société de l'information

Rabat (Maroc) 4-5 septembre 2003

- Contribution de la Francophonie
au Sommet mondial
sur la société de l'information



agence Intergouvernementale
de la **francophonie**



05/9/2003

Contribution de la Francophonie au Sommet mondial sur la société de l'information

Nous, Ministres et Chefs de délégation représentant les Etats et gouvernements des pays ayant le français en partage, réunis en Conférence ministérielle francophone à Rabat (Maroc), sommes décidés à contribuer activement au succès du Sommet mondial sur la société de l'information qui se déroulera à Genève en 2003 et à Tunis en 2005.

Ce Sommet doit marquer une étape importante vers la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire.

Nous sommes attachés à une conception pluraliste de la société de l'information qui repose sur des fondements démocratiques, s'appuie sur une réelle participation des citoyens et place les notions de communication, d'échange, d'appropriation individuelle et collective des technologies de l'information et de la communication au centre de ses préoccupations. La société de l'information doit être guidée par des objectifs de paix, de justice, d'égalité et de développement durable.

Nous sommes convaincus de l'importance de la participation des pouvoirs publics, du secteur privé, de la société civile et de tous les autres acteurs à l'édification d'une société de l'information.

Nous affirmons l'importance fondamentale d'œuvrer à la réduction de la pauvreté par des politiques volontaristes et globales de développement économique et social. A cet effet, il nous paraît comme une nécessité la promotion de la solidarité numérique grâce à des efforts soutenus de la Communauté internationale pour l'accès universel et généralisé aux technologies de l'information et de la communication en tant qu'outil essentiel à la réduction de la fracture numérique et à l'édification de la société de l'information.

Nous considérons que la mise en place et le développement des infrastructures de l'information et de la communication doivent se faire à des conditions abordables et doivent viser l'amélioration de la connectivité, particulièrement dans les zones rurales et isolées et dans les régions urbaines défavorisées, notamment par l'organisation de points d'accès collectifs.

Nous estimons nécessaire que l'accès équitable à l'information, au savoir et aux idées, tant pour les particuliers que pour les collectivités, serve à des fins éducatives, scientifiques, économiques, sociales et culturelles.

Nous appelons, à ce titre, à l'accompagnement des initiatives locales afin d'encourager l'appropriation et l'usage généralisés des technologies de l'information et de la communication, dans une perspective de développement durable.

Nous soulignons l'importance du rôle des mécanismes internationaux de financement, ainsi que du secteur privé, dans la mobilisation des moyens adéquats pour la mise à niveau des infrastructures de communication des pays en développement, afin de leur permettre de bénéficier pleinement des nouveaux outils de développement et de croissance et de promouvoir la diversité culturelle.

Nous préconisons la mise en place de cadres législatifs et réglementaires préservant, notamment, les droits de la propriété intellectuelle et favorisant la création d'organes de régulation indépendants. Des pratiques transparentes sont indispensables à la création d'un environnement favorable aux investissements. Un partage organisé des bonnes pratiques sur les investissements, notamment en matière d'infrastructures, est un élément décisif pour la mise en place de politiques nationales en matière d'accès.

Nous appelons à une gestion internationale de l'Internet, démocratique, multilatérale et transparente qui tienne compte des besoins de tous les acteurs et respecte la diversité géographique et linguistique.

Tout en confirmant notre volonté d'assurer le statut, le rayonnement et la promotion du français comme langue de communication sur le plan international, nous réaffirmons notre volonté d'unir nos efforts afin de promouvoir le plurilinguisme.

Nous recommandons d'assurer, de manière concertée, la sécurité des réseaux et d'œuvrer à la lutte contre la cybercriminalité, dans le respect des libertés fondamentales, de la protection des données personnelles et de

la vie privée. Il en va de même pour la protection des mineurs à l'égard des contenus préjudiciables à leur épanouissement.

Nous souhaitons une étroite coopération entre les organisations internationales en vue de la construction de la société de l'information.

Nous reconnaissons le droit de tous, sans exclusion ni discrimination aucune, de participer à, et de bénéficier de l'édification d'une société de l'information solidaire et riche de sa diversité. Dans ce contexte, une attention particulière doit être portée aux femmes et aux populations rurales, pour leur assurer un accès équitable aux bénéfices des technologies de l'information et de la communication et éviter que l'avènement de la société de l'information ne perpétue les inégalités existantes.

De même, les jeunes doivent pouvoir jouer un rôle de catalyseur du changement et du savoir dans la société de l'information.

Nous considérons, à partir de notre expérience et après consultation de la société civile francophone, que la priorité doit être accordée aux thèmes suivants :

La diversité culturelle et linguistique

Nous entendons que le respect de la diversité culturelle et linguistique soit un principe fondateur de la société de l'information. Nous estimons, en conséquence, que les technologies de l'information et de la communication doivent être utilisées pour affirmer et promouvoir la diversité culturelle et linguistique et favoriser le dialogue des cultures dans le respect des identités.

Nous soulignons l'importance du soutien à la production et à la circulation de contenus reflétant la diversité de ces identités, notamment par l'utilisation des logiciels libres. Le libre choix d'une expression en langue française et dans les langues nationales doit pouvoir être exercé. De même, la société de l'information doit faire toute sa place au patrimoine culturel.

La démocratie, la bonne gouvernance et la recherche de la paix

Nous réaffirmons que le respect de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et le renforcement de l'exercice des libertés fondamentales, notamment la liberté d'opinion et d'expression, constituent la condition préalable d'une société de l'information démocratique.

Nous considérons que les technologies de l'information doivent être mises au service de la bonne gouvernance, en favorisant la mise en œuvre du principe de transparence comme règle de fonctionnement des institutions. La société de l'information doit notamment favoriser la participation des citoyens à la vie publique et à la mise en place d'une démocratie locale, condition essentielle de l'approfondissement de la démocratie. A cet égard, les technologies de l'information et de la communication doivent permettre une meilleure participation des femmes, des jeunes et des populations rurales à la prise de décision publique.

Nous estimons qu'une utilisation appropriée des technologies de l'information et de la communication doit contribuer à une meilleure gestion des crises et des conflits. Elle doit aussi renforcer les moyens de veille et de prévention dans le but de consolider la paix. Elle doit en outre constituer un vecteur, un catalyseur de réconciliation nationale et de réunification des Etats.

Le renforcement des capacités

Tout en rappelant l'importance fondamentale de l'éducation et de l'alphabétisation, nous soulignons la nécessité d'intégrer l'usage des technologies de l'information et de la communication dans les systèmes d'enseignement et de formation, dès le niveau de l'éducation de base et tout au long de la vie, notamment par l'enseignement à distance. Cet enjeu est particulièrement crucial pour les femmes dont l'accès à l'éducation doit être favorisé. L'usage des technologies de l'information et de la communication doit devenir une compétence de base pour que tous, individuellement et collectivement, puissent contribuer activement à l'innovation et à la croissance dans leurs dimensions culturelles, scientifiques, sociales et économiques. Cet usage doit aussi permettre une meilleure insertion des acteurs économiques dans l'économie mondiale. De

même, les technologies de l'information et de la communication doivent constituer un instrument privilégié d'accès au savoir pour les populations rurales.

L'appropriation, la maîtrise et l'utilisation généralisée des technologies de l'information et de la communication, le développement de la recherche et la production locale de contenus, d'applications et de services, doivent ouvrir des perspectives professionnelles motivantes et contribuer à lutter, notamment, contre la fuite des cerveaux. A cet égard, une attention particulière doit être accordée à la formation des formateurs et à la formation des maîtres. De plus, nous devons encourager les jeunes, dont un nombre croissant maîtrise les technologies de l'information, à jouer un rôle spécial de promotion et de diffusion de ces nouveaux instruments de connaissance sur le terrain, auprès des différents acteurs sociaux et notamment de leurs aînés.

Le développement, la diffusion et l'usage de logiciels libres doivent être favorisés.

Nous prônons la définition d'indicateurs permettant d'apprécier le degré d'appropriation des technologies de l'information et de la communication et la mise en place d'observatoires nationaux de la société de l'information facilitant l'échange d'expériences. Le recours à des partenariats Nord-Sud d'une part et public-privé d'autre part, ainsi qu'à des partenariats croisés, est essentiel au développement du tissu économique et des compétences, et permet de mobiliser les divers acteurs pour une appropriation rapide des technologies de l'information et de la communication.

Les médias

Nous estimons nécessaire de renforcer l'indépendance et la pluralité des médias privés et publics, la déontologie professionnelle et les mécanismes de régulation de l'information, afin de permettre le plein exercice de la liberté d'expression et d'encourager la diversité des contenus produits et diffusés, en luttant contre la concentration excessive des médias et l'uniformisation de l'information.

Nous considérons que les nouvelles possibilités offertes par les synergies entre les divers services, moyens techniques et technologiques de communication, sont de nature à combler le retard des pays en développement en matière de médias et à démocratiser l'accès aux contenus.

Nous rappelons l'importance de garantir l'accès universel à l'information, dans le respect et la protection de la vie privée, de la dignité humaine, de la propriété intellectuelle, de l'intérêt général et des missions de service public. A cet égard, nous sommes particulièrement attachés au développement de l'information de proximité.

Nous rappelons que les médias traditionnels participent, au même titre que les nouveaux médias, à l'édification d'une société de l'information libre et démocratique. Dans ce contexte, nous encourageons le pluralisme de l'information internationale.

Nous réaffirmons la nécessité de réduire les déséquilibres entre les médias du Nord et du Sud, particulièrement en matière d'infrastructures et de ressources techniques ainsi qu'en matière de développement des compétences humaines.

Nous,

Ministres et Chefs de délégation des Etats et gouvernements des pays ayant le français en partage,

Adoptons la présente contribution de la Francophonie à la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information de Genève en 2003 et Tunis en 2005 ;

Demandons au Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie de s'en faire l'interprète au Sommet mondial sur la société de l'information.

Rabat (Maroc), 5 septembre 2003